



# Mint

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Mint

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mint,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mint relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode lié à la comptabilisation en immobilisations incorporelles des coûts d'acquisition clients.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ Comme indiqué dans la note 1.12 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité Mint Energie en factures à établir. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- ▶ Comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe aux comptes annuels, votre société réalise, une fois par an, un test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et financières selon les modalités décrites dans cette note. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les hypothèses retenues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.



La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le classement dans la balance âgée des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture, et dont le terme est échu n'est pas systématiquement cohérent avec la date d'échéance qui figure sur les factures.

#### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

#### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 930 176	1 543 791	386 385	513 464
	Concessions brevets droits similaires	954 817	882 024	72 794	94 153
	Fonds commercial (1)	4 707 265	4 227 998	479 267	669 142
	Autres immobilisations incorporelles	3 486 912	1 289 362	2 197 550	
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	514 944	433 696	81 248	99 489
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 086 418		2 086 418	2 080 049	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>13 680 533</b>	<b>8 376 870</b>	<b>5 303 662</b>	<b>3 456 297</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	117 493		117 493	12 782
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	3 593 268		3 593 268	630 107
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	30 356 459	1 583 485	28 772 974	21 126 546	
Autres créances	4 829 723		4 829 723	6 302 988	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	24 275 947		24 275 947	22 308 948	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 483 253		2 483 253	115 708
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>65 656 144</b>	<b>1 583 485</b>	<b>64 072 659</b>	<b>50 497 078</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>79 336 677</b>	<b>9 960 356</b>	<b>69 376 321</b>	<b>53 953 376</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	884 748	864 407
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 525 909	7 626 868
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	53 104	53 104
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	165 189	165 189
	Report à nouveau	926 087	(2 557 714)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2 305 245)</b>	<b>2 016 199</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8 249 791</b>	<b>8 168 052</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		137 633
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		<b>137 633</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 757 078	280 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 000	2 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 951	230 619
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 410 510	19 608 657
	Dettes fiscales et sociales	31 931 732	25 525 914
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 258	1	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>61 126 530</b>	<b>45 647 691</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>69 376 321</b>	<b>53 953 376</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 305 244,91)	2 016 198,59
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 108 579	45 312 072
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		35 000
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	35 452		35 452	123
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	107 009 984		107 009 984	64 179 808
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>107 045 436</b>		<b>107 045 436</b>	<b>64 179 930</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée			62 580	138 634
	Subventions d'exploitation			2 667	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			764 189	582 286
	Autres produits			262 146	48 764
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>108 137 019</b>	<b>64 949 614</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			193 645	11 580
	Variation de stock			(104 712)	27 905
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			103 720 116	58 608 970
	Impôts, taxes et versements assimilés			233 010	182 111
	Salaires et traitements			1 562 682	1 465 188
	Charges sociales du personnel			666 097	716 259
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			897 578	238 104
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			1 583 485	761 429	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				15 000	
Autres charges			1 377 409	436 082	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>110 129 310</b>	<b>62 462 628</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 992 291)</b>	<b>2 486 986</b>



# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 992 291)</b>	<b>2 486 986</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	26 844    47	19 133 15 018 39
<b>Total des produits financiers</b>		<b>26 891</b>	<b>34 190</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	719 6 471	343
<b>Total des charges financières</b>		<b>7 189</b>	<b>343</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>19 701</b>	<b>33 847</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(1 972 590)</b>	<b>2 520 833</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	29 000	750
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>29 000</b>	<b>750</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	56 156 354 137	164 577 106 202 646
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>410 293</b>	<b>367 329</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(381 293)</b>	<b>(366 579)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(48 638)	138 056
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>108 192 909</b>	<b>64 984 553</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>110 498 154</b>	<b>62 968 355</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 305 245)</b>	<b>2 016 199</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
 (3) dont produits concernant les entreprises liées  
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

**COMPTES ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**

ANNEXE

**Préambule**

**Faits caractéristiques de l'exercice**

**Changement de méthode comptable**

**1 - Règles et méthodes comptables**

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

**2 - Compléments d'informations relatifs au bilan**

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

### **3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat**

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

### **4 – Autres informations**

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Évènements postérieurs au 31 Décembre 2021
- 4.4 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Bons de souscription
- 4.7 Attribution gratuite d'actions
- 4.8 Résultat par action.

## **MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

### **PREAMBULE**

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

L'exercice 2021 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 69 376 321 €.

Le résultat net comptable est un déficit de < 2 305 245 > €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

- Augmentation de capital

Le Conseil d'administration, faisant usage la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale, a décidé l'émission de 135.602 actions nouvelles par conversion de bons de souscriptions d'actions sur l'année 2021, soit une augmentation de capital de 20.340 €.

- OPA

Une offre publique d'achat visant les actions et les bons de souscription d'actions de MINT, initiée par la société Mercure Energie s'est clôturée en janvier 2021. L'avis de résultat publié par l'AMF est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le prix de l'offre était établi à 10€ par action et 0,54€ par bon de souscription. A l'issue de l'opération, Mercure Energie détient 3.682.166 actions sur un total de 5.877.901 actions portant sa détention à 62,6%.

- Prix d'achat d'électricité sur le marché mondial

Dans un contexte de forte demande liée à la reprise économique post-confinement, l'augmentation du prix d'achat de l'électricité et du gaz constatée sur le 2ème trimestre 2021, s'est accélérée drastiquement au cours du second semestre 2021.

Face à cette situation, la Société a mis en place un plan d'action, incluant des révisions tarifaires, afin de minimiser l'impact sur son activité.

- COVID

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi numéro 2020-290 du 23 mars 2020, constituent un événement majeur des exercices 2020-2021 qui a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

## MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts directs significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité, outre les conséquences de l'augmentation du prix d'achat de l'électricité à partir du 2ème trimestre 2021 en lien avec la reprise économique évoquée précédemment. La poursuite du télétravail pour le personnel a permis la continuité de l'activité de la Société.

A la date d'établissement des comptes annuels, la continuité d'exploitation n'est donc pas remise en cause.

- Prêt Garantie par l'Etat

Pour soutenir son activité et sécuriser sa trésorerie, et dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat, la Société a souscrit à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en date du 15 novembre 2021, pour un montant de 8.652.078 €, dont la durée initiale est de 12 mois.

Le taux d'intérêt convenu avec la contrepartie bancaire s'élève à 0,250 %. La société a comptabilisé ce prêt au bilan parmi ses « Emprunts auprès d'établissements de crédit ».

L'analyse par échéance du prêt est présentée dans la note relative à l'état des échéances des dettes à la clôture.

- Litige

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 31 décembre 2021 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

## **CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE**

### Changement de méthode lié aux coûts d'acquisition des clients liés aux contrats

Mint a décidé sur l'exercice d'effectuer un changement de méthode lié à la comptabilisation des coûts d'acquisition des clients liés aux contrats.

Selon la pratique, les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société Mint, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Ces coûts étaient historiquement enregistrés en charges.

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Mint a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société. Ces coûts sont amortis linéairement sur 4 ans.

Cette décision a pour but de donner une meilleure information financière.

Au 31 décembre 2021, ce changement de méthode a été comptabilisé de manière rétrospective, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée, avec l'effet cumulatif, soit 1.467 K€ enregistré en augmentation du report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Impact en capitaux propres présenté ci-après :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Immobilisations incorporelles	1 182 338	295 653	251 824	205 695	<b>1 935 510</b>
Amortissements	-77 002	-91 865	-140 507	-158 533	<b>-467 907</b>
<b>Impact capitaux propres</b>	<b>1 105 336</b>	<b>203 788</b>	<b>111 317</b>	<b>47 162</b>	<b>1 467 603</b>

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire.

La Société a ainsi mis en place un suivi du taux de churn permettant de suivre l'accélération potentielle du churn client.

Le contexte de hausse des coûts de l'énergie sur l'exercice 2021 et le choix stratégique de MINT de privilégier la rentabilité du parc clients a eu pour conséquence une baisse du nombre de clients en portefeuille liée à l'attrition naturelle.

L'amortissement linéaire sur 4 ans calculé au 31 décembre 2021 s'élève à 656 K€. Cependant, la Société a constaté un taux de résiliation des clients acquis en 2020 et 2021, de respectivement 34% et 52%, supérieur au taux d'amortissement linéaire cumulé.

Une dépréciation complémentaire a donc été constaté dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour un montant de 164 K€.

## **1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

## **MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- Services de fourniture d'énergie

Les produits liés à l'offre MINT ENERGIE ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

## **1.2 Frais de développement**

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fourniture de gaz).

## **1.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l'amortissement</b>
- Frais d'établissement :	linéaire	5 ans
- Frais de développement :	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Coûts d'acquisition contrats :	linéaire	4 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.



### **1.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l'amortissement</b>
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

### **1.5 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2021 s'élèvent à 2.086 K€ dont 1.973 K€ de dépôts et cautions et 114 K€ d'actions propres.

### **1.6 Test de dépréciation**

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

### **1.7 Stocks**

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Les stocks sont constitués principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

### **1.8 Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

### **1.9 Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la clôture de l'exercice 2021.

### **1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires**

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 31 décembre 2021, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

### **1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie**

L'évaluation de l'Obligation de Capacité au titre de l'exercice 2021 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance moyenne s'élève à 162,9 MW pour l'exercice 2021. Un total de 42,3 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH. Le montant du solde de 120,6 MW à acquérir a été provisionné en FNP pour un montant de 2 919 K€ sur la base du dernier prix constaté début 2022 sur le marché de gré à gré.

En tant que fournisseur d'énergie commercialisant plus de 400 GWh (franchise CEE) par an d'électricité sur la période 2018-2021 (Période 4), Mint Energie est concerné par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'obligation d'approvisionnement de Mint en CEE est basée sur les volumes d'électricité commercialisés en kWh, convertis en kWh cumac. Cette obligation est estimée à 250,6 GWh cumac pour l'exercice 2021. Notre obligation a été couverte en acquérant des CEE auprès de la société Helio (délégataire). Sur l'exercice 2021, nous avons acquis 172 GWh cumac pour un montant de 1 222 k€ dont 37 GWh cumac couvrant notre obligation au titre de l'exercice 2020. Ainsi nous avons provisionné une FNP à hauteur de 961 K€ afin de couvrir notre obligation résiduelle.

### **1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement**

Au 31 décembre 2021, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

### **1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité**

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont un prêt BPI à taux zéro et le prêt garantie par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

La société détient uniquement des actions propres au 31 décembre 2021 et à ce titre est exposée qu'au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au vu du nombre d'actions propres détenues (23.956 actions propres).

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014 dont le solde restant à rembourser s'élève à 105 K€.

La Société a également eu recours au Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8.652 K€ restant à rembourser.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2021 à 24.255 K€.

## **1 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN**

### **1.1 Immobilisations incorporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.21
Frais de développement (1)	1 867 596	62 580		1 930 176
Marques (2)	253 358			253 358
Fonds commercial (3)	4 707 266			4 707 266
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	363 831			363 831
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	1 935 509	1 551 403		3 486 912
<b>TOTAL</b>	<b>7 529 678</b>	<b>1 613 983</b>	<b>0</b>	<b>11 079 170</b>

(1) Développement plateforme MINT pour 63 K€ au cours de l'exercice 2021.

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée à hauteur de 198 K€ au 31 décembre 2021.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 ainsi que des malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€.

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Les activités en cours d'abandon et celles en repli, déjà fortement dépréciées au cours des exercices précédents, ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire. La dépréciation cumulée s'élève au 31 décembre 2021 à 4.228 K€.

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 298 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Coût acquisition clientèle : dont 1 935 509€ de coût d'acquisition de la clientèle correspondant aux frais des exercices 2017 à 2020 (Cf. § Changement de méthode comptable).

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12.2021
Frais de développement	1 354 132	189 659		1 543 791
Marques	199 340	463		199 803
Sites web	28 599			28 599
Logiciels	334 635	20 896		355 531
Fonds et fichiers clientèle *	4 336 213	1 479 237	0	5 815 450
<b>TOTAL</b>	<b>6 252 919</b>	<b>1 690 255</b>	<b>0</b>	<b>7 943 174</b>

\* y compris dépréciations pour un montant de 4.392.260 € et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 1.125.100€ au 31 décembre 2021.

L'amortissement des couts d'acquisition de contrats comprend 467 K€ de dotation aux amortissements au titre des exercices 2017 à 2020, constatée en report à nouveau suite au changement de méthode et 657 K€ de dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2021.

### **2.1.1 Affectation des malis techniques**

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<b><u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u></b>				
Fonds commercial				503 972
<b>TOTAL</b>				<b>503 972</b>

Au 31 décembre 2021, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 410 K€.

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

**2.2 Immobilisations corporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2021
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	28 947			28 947
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	56 061			56 061
Matériel informatique	314 089	11 124		325 213
Matériel loué / efficacité énergétique	98 656			98 656
Mobilier	6 068			6 068
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>503 820</b>	<b>11 124</b>	<b>0</b>	<b>514 944</b>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12.2021
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	27 886	1 061		28 947
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	46 219	2 402		48 621
Matériel informatique	267 854	12 670		280 524
Matériel loué / efficacité énergétique	56 301	13 234		69 535
Mobilier	6 068			6 068
<b>TOTAL</b>	<b>404 328</b>	<b>29 367</b>	<b>0</b>	<b>433 695</b>

**2.3 Immobilisations financières et provisions**

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2021
Titres et créances rattachées				
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (1)	1 959 744	12 840		1 972 584
Autres créances immobilisées				
Actions propres (2)	120 304	0	6 471	113 833
<b>TOTAL</b>	<b>2 080 048</b>	<b>12 840</b>	<b>6 471</b>	<b>2 086 417</b>

(1) Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement de la caution à l'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KW annuels achetés.

(2) En 2018, la Société a procédé au rachat de 23.956 actions propres et de 23.956 BSA pour un montant global de 120 K€.

Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.

Les 23.956 BSA étant devenus caducs au 31 décembre 2021, la Société a procédé à leur annulation dans les comptes.

**2.4 Stocks**

(en euros)	31/12/2020			31/12/2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	12 781	0	12 781	7 593	0	7 593
Marchandises (Energie)	0	0	0	109 900	0	109 900
<b>Total</b>	<b>12 781</b>	<b>0</b>	<b>12 781</b>	<b>117 493</b>	<b>0</b>	<b>117 493</b>

**2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice**

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	189 659				
Marques	463				
Autres	678 090				
<b>TOTAL</b>	<b>868 212</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	1 061				
Matériel et mobilier de bureaux	2 402				
Matériel informatique	12 670				
Matériel loué / efficacité énergétique	13 234				
<b>TOTAL</b>	<b>29 367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice**

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	1 972 585		1 972 585
Autres créances immobilisées	113 834		113 834
<b>TOTAL</b>	<b>2 086 419</b>	<b>0</b>	<b>2 086 419</b>
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	30 356 459	30 356 459	
personnel et comptes rattachés	10 403	10 403	
Etat, impôts et taxes	4 536 726	4 536 726	
Débiteurs divers	3 875 862	3 875 862	
<b>TOTAL</b>	<b>38 779 450</b>	<b>38 779 450</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	2 483 253	2 483 253	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 349 122</b>	<b>41 262 703</b>	<b>2 086 419</b>

*Le poste Débiteurs divers est principalement composé des avances fournisseurs pour 3 593 268€*



**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

**2.7 Comptes de régularisation actif**

	Montants
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Tickets restaurants / CESU	603
Achats d'Energie et Télécom	2 427 916
Sous traitance	5 097
Assurances	2 933
Honoraires	4 677
Publicité/Télécom	15 909
Leasings - Locations	25 836
Cotisations diverses	0
Autres charges	282
<b>Total</b>	<b>2 483 253</b>
<b>PRODUIT A RECEVOIR</b>	
Clients - factures à établir	27 021 114
Intérêts à percevoir	20 510
Fournisseurs - avoir à recevoir	282 594
Etat	24 304
<b>TOTAL</b>	<b>27 348 522</b>

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

**2.8 Capital social**

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 762 715	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	135 602	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>5 898 317</b>	<b>0,15 €</b>

Le capital de la société MINT, composé de 5.898.317 actions, s'élève à 884.748 €.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des BSA (*cf. § 4-6 bons de souscription*).

**2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres**

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.20, avant affect.	5 762 715	864 407	7 626 868	-2 339 421	2 016 199	8 168 053
Augmentation de capital	135 602	20 340	899 041			919 381
Affectation du résultat 2020				2 016 199	-2 016 199	0
Changement de méthode				1 467 603		1 467 603
Résultat au 31.12.21					-2 305 245	-2 305 245
<b>Au 31.12.21 avant affect.</b>	<b>5 898 317</b>	<b>884 747</b>	<b>8 525 909</b>	<b>1 144 381</b>	<b>-2 305 245</b>	<b>8 249 792</b>

**2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent**

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à **2.016.199 €** a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	2.016.199 €

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève au 31 décembre 2021 à 6.846.463 €.

**2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice**

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	8 757 078	8 757 078	0	
Emprunt et dettes financières diverses	0	0		
Clients, avances et acomptes	17 951	17 951		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 410 510	20 410 510		
Dettes sociales	536 567	536 567		
Dettes fiscales	31 395 165	31 395 165		
Groupes et associés	6 000	6 000		
Autres dettes	3 258	3 258		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>61 126 529</b>	<b>61 126 529</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	0	0		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 126 529</b>	<b>61 126 529</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.12 État des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31.12.2021
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	137 633	0	137 633	0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
<b>TOTAL</b>	<b>137 633</b>	<b>0</b>	<b>137 633</b>	<b>0</b>
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle (1)	4 534 214	354 137		4 888 351
Sur titres de participation et créances liées	0		0	0
Sur stocks et en-cours	0		0	0
Sur compte clients	761 430	1 583 485	761 429	1 583 486
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>5 295 644</b>	<b>1 937 622</b>	<b>761 429</b>	<b>6 471 837</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 433 277</b>	<b>1 937 622</b>	<b>899 062</b>	<b>6 471 837</b>

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	1.583.485	870.062
- exceptionnelles	354.137	29.000

(1) Les coûts d'acquisition clientèle ont été dépréciés à hauteur de 164 K€ sur l'exercice 2021 en fonction du taux de churn déterminée sur la période (Cf. § Changement de méthode comptable).

**2.13 Compte de régularisation passif**

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 881 563
Dettes fiscales et sociales	17 645 348
Autres dettes	3 258
Total	33 530 169
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	0
Total	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 530 169</b>

**3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT****3.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
Ventes	35 452	0
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	107 009 984	64 179 930
<i>Dont à l'export</i>	0	223
Prestations croisées		
<b>TOTAL</b>	<b>107 045 436</b>	<b>64 179 930</b>

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **135 482 377 euros**.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE		
	31.12.21	31.12.20
Télécommunication	3 535 075	3 747 265
Energie	101 952 794	60 423 266
Gaz	1 557 567	9 400
<b>TOTAL</b>	<b>107 045 436</b>	<b>64 179 931</b>

**3.2 Produits et charges exceptionnels**

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Charges exceptionnelles sur opération capital	55 023	0
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	1 133	0
<b>Total</b>	<b>56 156</b>	<b>0</b>
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	0	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	354 137	29 000
<b>Total</b>	<b>354 137</b>	<b>29 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>410 293</b>	<b>29 000</b>

**4 - AUTRES INFORMATIONS****4.1 Effectif moyen**

L'effectif moyen salarié est de 42 personnes au 31 Décembre 2021.

**4.2 Engagements hors bilan**

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 159.079 € au 31 décembre 2021.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 0,98 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis

- Garanties et nantissements

Garanties de paiement de factures données par nos banques à nos fournisseurs : montant total de 11 690 000 €.

Nantissement de dépôts à terme et de comptes bancaires rémunérés au profit de nos banques dans le cadre des garanties données à nos fournisseurs : montant total de 4 250 000€.

#### 4.3 Évènements postérieurs au 31 décembre 2021

- Instrument de couverture

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 31 décembre 2021 :

Notionnels en K€	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	-2 879	-2 879	0	0
Engagement achat sur opération électricité	39 013	24 101	4 911	0

Notionnels en MWh	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	- 7 430	-7 430	0	0
Engagement achat sur opération électricité	501 199	105 289	34 122	0

La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2021 sont déterminées ci-après :

En K€	31/12/2021
Engagement vente sur opération électricité	-1 967
Engagement achat sur opération électricité	81 230

## **MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Acquisition de certains actifs et passifs de la société Oui Energy

Par décision en date du 24 février 2022, le tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de cession de la société Oui Energy, fournisseur d'électricité, de biogaz et de bois de chauffage 100% verts.

Par cette décision, MINT a fait l'acquisition du portefeuille de client de Oui Energy, notamment BtC Electricité et Gaz et la clientèle BtoB PRO C5 mono site indexés au TRV PRO (à l'exclusion de la clientèle BtoB non indexé au TRV PRO, ainsi que la clientèle BtoB indexée au TRV PRO multisite), les marques, notamment « Planète Oui », des éléments corporels (matériel de bureau), ainsi que 44 salariés, pour un montant de 1,5 m€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

Cette opération a permis à la Société d'élargir son portefeuille client par l'acquisition d'environ 120 000 clients.

- Bouclier tarifaire

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a mis en place au 1<sup>er</sup> février 2022 un bouclier tarifaire. Le prix du gaz a ainsi été gelé pour l'hiver au tarif d'octobre 2021 et la hausse des tarifs réglementés d'électricité a été plafonné à +4% TTC pour les clients résidentiels et professionnels.

- Volume ARENH

Le Gouvernement a décidé une augmentation des volumes ARENH, qui passeront de 100 à 120 térawattheures (TWh) pour 2022 soit environ 30% de la production du parc nucléaire historique. Le prix de ces volumes additionnels d'ARENH sera révisé à 46.2€ / MWh.

- Conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine né en février 2022 constitue un événement majeur du 1<sup>er</sup> semestre 2022 pouvant affecter l'économie mondiale en ralentissant la croissance et en provoquant une hausse de l'inflation. Ce conflit est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité, au travers de la hausse des prix de l'énergie qu'il pourrait engendrer.

La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

#### **4.4 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 57.500 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 2.700€ au titre des autres prestations.

#### **4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance**

La rémunération brute des dirigeants au 31 décembre 2021 s'élève à 247 672 euros.

#### **4.6 Bons de souscription**

Par décision en date du 11 mai 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ORNANE avec bons de souscriptions d'actions ordinaires nouvelles attachés pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 M€.

- Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **353.982 bons de souscription d'actions T2** ordinaires nouvelles attachées aux 200 nouvelles ORNANE attribuées.
- Par décision du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2018, il a été procédé à l'émission de **337.837 bons de souscription d'actions T2** ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE tranche 2.

Au 31 décembre 2021, aucun BSA T2 n'a été converti en action.

La totalité des BSA restants sont caducs au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 a également décidé l'attribution gratuite de **3.981.251 bons de souscription d'actions T1** ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

- Six BSA donnant droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78€. L'exercice de ces bons pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.
- Au cours de l'exercice 2018, 60.150 BSA T1 ont fait l'objet d'un rachat avec émission de 337.837 BSA T2 (conformément à la décision du 1<sup>er</sup> juin 2018)

Sur l'exercice 2021, 813.612 BSA T1 ont été convertis en actions.

Au 31 décembre 2021, le solde des BSA T1 restants à convertir est caduc.

#### **4.7 Attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50.000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 20.755 actions (AGA).



**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2021 à l'issue de la période d'acquisition

Une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée sur l'exercice 2021 à hauteur de 79 K€ (sur la base des 70.755 actions valorisés au cours de clôture du 31 décembre 2021 soit 4,93€).

**4.8 Résultat par action**

**Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :**

Date retenue	31 décembre 2021
Nombre d'actions à la clôture	5.898.317
Actions propres détenues	23.956
Nombre d'actions retenu	5.922.273
Résultat net	< 2.305.245 >
Résultat net par action	NC